

## **Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

---

CONFÉRENCE RÉGIONALE EUROPÉENNE

### **«LA NOUVELLE EUROPE NÉCESSITE UNE NOUVELLE CROIX-ROUGE»**

*(La Haye, 18-22 mai 1992)*

La IV<sup>e</sup> Conférence régionale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe s'est tenue à La Haye, du 18 au 22 mai 1992. Organisée par la Croix-Rouge néerlandaise qui célèbre cette année le 125<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, la Conférence, qui ne s'était pas réunie depuis 1981 (à Budapest), a accueilli quelque 200 représentants de 48 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Parmi ces participants, les délégués de 12 Sociétés nationales de l'ex-URSS ont suivi leur première réunion internationale en qualité de sociétés indépendantes ainsi que les représentants des trois Sociétés baltes et de la Croix-Rouge en formation de Malte. Le CICR a suivi les travaux de la Conférence en qualité d'observateur.

Le thème de cette conférence était «La nouvelle Europe nécessite une nouvelle Croix-Rouge». Les participants étaient invités à examiner les conséquences sur la structure et les activités des Sociétés nationales européennes des profonds changements intervenus dans de nombreux pays d'Europe sur les plans politique, économique et social.

Le Premier ministre néerlandais, R. Ruud F. M. Lubbers, a ouvert la Conférence, le 18 mai, en invitant les délégués à s'opposer à la violence et à édifier une société assurant l'égalité de tous les individus. Le Mouvement «peut jouer un rôle important en servant la démocratie et la coexistence pacifique au sein de la nouvelle Europe», a-t-il déclaré à l'assistance qui s'honorait de la présence de leurs Altesses Royales la Princesse Margriet et la Princesse Juliana, respectivement vice-présidente et présidente d'honneur de la Croix-Rouge néerlandaise.

Le début des séances, le 20 mai, a été marqué par l'annonce de la mort du délégué du CICR, Frédéric Maurice. Le président de la Croix-Rouge néerlandaise et président de la Conférence, M. J. J. van der Weel, a fait adopter par l'Assemblée un message présentant les condoléances des membres de la Conférence aux familles des personnes qui, ces derniers mois, sont mortes

dans l'accomplissement de leur mission humanitaire et exprimant leur profonde admiration pour tous ceux qui servent les idéaux du Mouvement dans des conditions toujours plus dangereuses.

Pour sa part, le président du CICR, après avoir rendu hommage aux délégués du CICR victimes de nombreux incidents de sécurité, a estimé que la nouvelle Europe avait besoin d'une Croix-Rouge entraînée par un nouvel élan humanitaire et motivée par une vraie solidarité. Il s'est fait à nouveau le champion de la mobilisation humanitaire par la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement et des normes de base du droit international humanitaire. Estimant en outre que toute politisation, toute perte d'indépendance des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge étaient aussi une perte de crédibilité de l'emblème sur le plan international, M. Sommaruga a mis tout spécialement l'accent sur la nécessité d'observer plus de rigueur dans l'utilisation de l'emblème et dans l'application à la lettre de son règlement.

Les travaux de la Conférence ont été répartis entre trois commissions. La Commission I, présidée par M. Haakan Hellberg (Croix-Rouge finlandaise), a traité de la santé et du travail social, du SIDA et de la transfusion sanguine.

La Commission II, présidée par M<sup>me</sup> Carmen Mestre Vergara (Croix-Rouge espagnole), s'est penchée sur les questions du recrutement de membres, du volontariat, de la jeunesse, des collectes de fonds et de la diffusion des Principes du Mouvement et du droit humanitaire.

Enfin les thèmes de l'environnement, des catastrophes technologiques, de l'aide transfrontalière, des réfugiés et personnes déplacées ont été examinés au sein de la Commission III qu'a présidée M. Rezso Sztuchlik (Croix-Rouge hongroise).

Plusieurs résolutions ont été adoptées par les trois commissions et entérinées par la Conférence: le développement des activités des Sociétés nationales dans les domaines de la santé, du travail social, de la transfusion sanguine, de la lutte contre le SIDA ainsi que des programmes en faveur des réfugiés, requérants d'asile, personnes déplacées et rapatriées, a été réaffirmé. Les Sociétés nationales ont été notamment invitées à accorder la priorité dans leurs programmes aux groupes les plus vulnérables de la population, à aider les nouvelles Sociétés nationales à l'est de l'Europe à élaborer des stratégies dans ces divers domaines, ainsi qu'à renforcer leur coopération avec les institutions internationales et nationales concernées.

Comment rendre le travail des groupes locaux de la jeunesse utile aux besoins de la collectivité? Comment informer les autres membres de la jeunesse à divers échelons de la société sur le rôle du Mouvement et les inciter à le rejoindre? De quel type de formation et de quel appui les jeunes ont-ils besoin pour assurer leur participation effective au processus décisionnel au sein de leurs Sociétés aux niveaux local, régional et national? Telles sont

les questions qui seront débattues lors du sommet de la Jeunesse, prévu en Autriche du 12 au 16 juillet 1992. Les Sociétés nationales et la Fédération ont été invitées à se conformer aux recommandations de cette rencontre.

Dans le domaine du volontariat, les Sociétés nationales ont été invitées, *inter alia*, à assurer la formation appropriée et un encadrement professionnel permanent aux volontaires qui fournissent les services, ou participent à d'autres activités ou aux décisions.

La Conférence, particulièrement choquée par les nombreuses infractions au droit humanitaire, les atteintes délibérément portées à des personnes ou des biens signalés par l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge, a adopté une résolution par laquelle elle:

- «requiert des autorités responsables des forces armées qu'elles mettent tout en œuvre pour faire respecter le droit international humanitaire, pour enseigner ses normes essentielles aux combattants et pour réprimer sévèrement ses violations;
- exprime son soutien et sa solidarité au CICR dans cette période particulièrement délicate pour son action humanitaire dans les conflits armés».

La diffusion du droit humanitaire et des Principes fondamentaux a fait l'objet d'une résolution demandant au CICR et à la Fédération:

- «de poursuivre leurs efforts, en collaboration avec les Sociétés nationales, dans le domaine de la formation des responsables de diffusion, notamment sous forme de stages,
- d'intensifier leur collaboration avec les Sociétés nationales pour élaborer un matériel didactique approprié destiné aux divers publics en tenant compte du matériel d'ores et déjà en leur possession».

Toutes les composantes du Mouvement, et notamment les Sociétés nationales, ont été invitées à mettre sur pied des programmes de diffusion adaptés à l'intention des jeunes et à assurer une large diffusion des «Lignes directrices pour les années '90».

Enfin la Conférence a décidé, par sa résolution intitulée «Stratégie pour l'Europe», de créer un groupe de travail composé des représentants de six Sociétés nationales couvrant les différentes parties de l'Europe et chargé de promouvoir, encourager et contrôler les efforts visant à appliquer au sein de chaque Société nationale et de l'ensemble de la région le Plan de travail stratégique de la Fédération, tel qu'actualisé par le Conseil exécutif à sa 29<sup>e</sup> session (Cordoue, mai 1992).